

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Trois, le 5 juillet,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 23 juin 2023,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de
Mesdames Françoise TOULOUSE, Khadija LANNABI, Naséra BENSLIMANE et
Messieurs Jacky LELONG, Bertrand NARCISSE, Robert UNTERFRANC, Éric
GADENNE et David PENETTICOBRA.
Madame Catherine WILLE est élue secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative budgétaire n°1 : ouverture de crédits au chapitre 041 pour l'intégration des terrains cadastrés AM n°124 et 154 sis 46 rue Léon Gambetta dans le patrimoine communal

Monsieur Emmanuel DONDELA, Adjoint au Maire, rappelle que lors de sa séance en date du 26 juin 2020, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'incorporation dans le domaine privé communal du bien présumé sans maître sis 46 rue Léon Gambetta cadastré section AM n° 124 et AM n°154.

Vu l'arrêté en date du 6 juillet 2020 constatant l'incorporation de ce bien dans le domaine privé communal,

Qu'afin de constater l'intégration dans le patrimoine communal des terrains susmentionnés, il y a lieu de régulariser une écriture comptable en inscrivant une dépense au compte 2111 « terrains nus » – chapitre 041 « opérations patrimoniales », et une recette au compte 1328 « autres subventions d'équipements non transférés » du même chapitre.

Considérant que la valeur vénale des parcelles cadastrées section AM n°124 et 154 a été estimé par les services fiscaux en date du 5 août 2020 à 77 545,00 €,

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

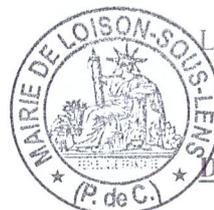
Vote à l'unanimité

- D'ouvrir les crédits suivants :
 - 77 545,00 € au compte de dépenses 2111 (chapitre 041)
 - 77 545,00 € au compte en recettes 1328 (chapitre 041)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 6 juillet 2023

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le 06 JUIL. 2023
AR : 062-216205237-20230705 -
del-050723-082-DE
Affiché le 06 JUIL. 2023
Certifié exécutoire le 06 JUIL. 2023
Le Maire.

Daniel KRUSZKA



Le Maire.

Daniel KRUSZKA